

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 avril 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 19 avril 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 18 avril 2000, que vous adresse le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf. Le Ministre appelle l'attention sur la poursuite de l'agression américano-britannique contre l'Iraq, illustrée par le maintien de zones d'exclusion aérienne illégales, ainsi que sur le fait que des avions américains et britanniques ont effectué 184 sorties au-dessus de villes et de villages irakiens entre le 1er et le 14 avril 2000, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed **H. Hasan**

**Annexe à des lettres identiques datées du 19 avril 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 8 et le 14 avril 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 184 sorties, dont 78 à partir de l'Arabie saoudite, 52 à partir du Koweït et 54 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. Région nord : 54 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :
 - a) Le 9 avril 2000, à 8 h 50, des avions américains et britanniques (F-14 et F-15) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tall Afar, Mossoul, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 heures;
 - b) Le 10 avril 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Bibo, Aqra, Rawandoz, Tall Afar, Mossoul, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 35;
 - c) Le 11 avril 2000, à 11 h 40, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Bibo, Aqra, Tall Afar, Mossoul, Irbil, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 5.
2. Région sud : 130 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :
 - a) Le 9 avril 2000, à 13 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et Tornado) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Qorna, Nassiriya, Bassorah, Samawa et Joulayba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 50;

b) Le 10 avril 2000, à 11 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Nassiriya, Qorna, Imara, Taqtaqana, Achbija, Bassorah, Lassaf et Qal'at Saleh. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 heures;

c) Le 11 avril 2000, à 14 h 55, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 16 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Qorna, Imara, Taqtaqana, Bassiya, Bassorah, Lassaf, Amghar, Chatra, Qal'at Soukkar, Samawa, Artawi et Qal'at Saleh. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 heures;

d) Le 12 avril 2000, à 14 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 2 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Bassiya, Bassorah, Lassaf, Samawa, Salmane, Artawi et Joulayba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 15;

e) Le 14 avril 2000, à 14 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 22 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Qorna, Taqtaqana, Bassiya, Bassorah, Lassaf, Chatra, Qal'at Soukkar, Samawa, Artawi, Salmane, Diwaniya, Joulayba, Afak et Qal'at Saleh. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 22 h 30.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les

États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(Signé) Mohammad Saïd **al-Sahaf**
